

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 11989 du 31 octobre 2014 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie des transports aériens

NOR : INTJ1417324S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 modifié fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 54306 du 28 juillet 2014 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2014;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 31 octobre 2014,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie des transports aériens est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

Homps, Claude Nigend : 077 948

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Deprez, Jacky Nigend : 098 595

Perot, Gilles Nigend : 105 611

Cambe, Robert Nigend : 086 584

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve:

Faure-Geors, Alain Nigend : 139 752

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

Colovray, Bruno Nigend : 250 787

Bosselut, Jimmy Nigend : 250 462

Ayet, Jean-Charles Nigend : 315 958

Stocard, Benoît Nigend : 096 898

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 octobre 2014.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. HUBERT